

Compte-rendu du C.A de l'ACOP.F samedi 19 juin 2004 à Paris.

Présents : Thierry Boy, Jean-Louis Brunati, Denis Cornette, Françoise Denan, Hélène Facy, Ghislaine Fonteneau, Hélène Gervais, Jean-Louis Guerche, Bernard Lespès, Suzanne Magnaldi, Odile Mallick, Daniel Pandolfi, Véronique Pannetier , pour le C.A.
Maurice Athané, Docteur Delmas, Marie-Kate Delahaye, Michel Demersseman, Bernard Desclaux, Michèle Durand et Denise Marconnés comme membres associés.
Excusés : René Hernandez, Danielle Pourtier, Jean-Luc Brun.

I –ACTUALITE.

1- La consultation des services.

Un certain nombre de CSAIO ont envoyé des synthèses à l'initiative de l'ACOP.F ce qui a été peu goûté par R.P.Halter de la DESCO pour des raisons non explicitées. A l'issue de cette consultation, De Gaudemar devait en principe recevoir l'ACOP.F.

2- Les Entretiens de la Psychologie

Ils ont été une réussite (1000 personnes présentes). L'un des ateliers, proposé par un psychologue scolaire du SNP, a montré au grand jour les désaccords entre ce syndicat et notre association. La position développée était en effet celle de l'absence de psychologues dans le second degré (il n'y aurait que des orienteurs) et la nécessité d'y nommer des psychologues scolaires !

3 - Refonte en cours de GEP.

Ghislaine Fonteneau nous apporte les précisions suivantes :

Un dossier sur le site de la DESCO "Le système d'information des établissements publics locaux d'administration (<http://eduscol.education.fr/P1031/default.htm>) fait le point sur la modernisation en cours du système d'information de l'EPLE, c'est-à-dire, d'ici à 2006, le portage sous technologie Web des applications informatiques nationales de GEP. La lecture d'un document de travail signalé aussi sur copsy.ouvaton.org "services d'orientation en alerte" évoque un risque de fichage : "Fichiers Fichés Figés". Qu'en penser ?
Quelques faits :

- La modernisation de Scolarité (système d'information de gestion et suivi des élèves de second degré), application sous Dos qui a maintenant 15 ans, est indispensable.
- Cette nouvelle application devrait intégrer le suivi d'orientation mis en œuvre par les services d'orientation (SAIO, CIO) et la mission d'insertion (MGI) : ce qui rendrait caduque la lourde maintenance de fichiers d'élèves spécifiques complémentaires comme le logiciel national ACCIO ou d'autres logiciels académiques comme PHENIX, et améliorerait les relations CIO-EPLE du début d'année, du fait du positionnement plus clair du CIO dans le processus.

On pourrait ne voir dans cette intégration que son aspect positif, dans la mesure où tous les garde-fous posés dans les procédures actuelles (le droit d'accès à certaines données réservées aux personnes désignées à qualité, pour un délai limité et avec un usage spécifié, garanti par l'autorisation de la CNIL -commission nationale informatique et libertés-) seront, bien entendu, pris en compte et transposés dans la nouvelle application. Mais de tels outils pourraient aussi servir à réaliser une "traçabilité" scolaire, incluant des éléments de mode vie (carte à puces de gestion des cantines, des bourses, des comportements, etc.).

Une évolution technologique n'est pas en soi dotée de valeurs : tout dépend de la manière dont le corps social se saisira de cette nouvelle opportunité. Le travail de rénovation du système d'information en est actuellement aux aspects techniques. Le CA devra être particulièrement vigilant sur les aspects juridiques qui viendront ensuite ; et suivre précisément le toilettage de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique, fichiers et libertés », toilettage qui a été déjà évoqué dans la presse.

4- Avis du HCEE.

Une discussion s'engage sur la façon dont sont traités nos services dans l'avis et dans le rapport : si quelques collègues reconnaissent la justesse d'une partie de l'analyse, nombreux sont ceux qui y voient surtout une occasion de plus d'enfoncer quelques clous rouillés.

5- PAM.

Une discussion s'engage sur les inconvénients et avantages de la chose. L'idéal est encore loin...***mais la proposition de mettre en débat la question de l'affectation lors d'un prochain CA est acceptée.***

6 – Questions d'orientation.

Les ECPA ont racheté les EAP et souhaitaient proposer la gestion de la revue à un grand éditeur – *Elsevier* – mais ce dernier s'est déclaré non intéressé pour des raisons de « rentabilité » ce qui autorise Jean-Louis Guerche à se rapprocher d'un petit éditeur, ***Qui plus est***, fondé par deux anciennes des EAP, ce qui constituait la solution envisagée par presque toute la rédaction pour privilégier la continuité d'une bonne coopération. ***Une convention est en préparation et sera signée par la Présidente.***

7 – Master Pro.

Françoise Denan nous présente le master pro d'Aix qui s'appellerait *Psychologie de l'orientation* ou *OSP* ; il constituera un sous-ensemble du Decop et pourra donner droit au titre de psychologue. Il sera rattaché au laboratoire « différentielle –développement » et les enseignements théoriques seront majoritairement rattachés à ce champ. Une discussion s'engage sur l'argument du droit au titre de psychologue avec le master...alors que le DECOP fait partie des diplômes reconnus pour y donner accès, au même titre que celui du CNAM ou de l'EPP.

Qu'est ce qui différenciera le DECOP du Master ? Des propositions ont été faites pour que la distinction se fasse sur le centrage sur l'Ecole.

Paris X (Nanterre) abriterait un master Pro option « counselling » avec un centre de consultation enseignement supérieur pour lequel des postes de COP sont sollicités en détachement et le centre prendrait en charge tous les étudiants d'Ile de France...

Thierry Boy nous informe que le Pôle Travail et Société du CNAM - dont fait partie l'INETOP - demande l'habilitation pour plusieurs masters. En ce qui concerne l'INETOP, l'habilitation est demandée pour un master pro qui correspondrait à l'actuel *DESS Psychologie et pratiques de l'orientation professionnelle* et un master recherche qui correspondrait à l'actuel *DEA Psychologie du travail et des transitions*.

8- ONISEP.

Le CA s'alarme de l'évolution de la politique de l'ONISEP : la recherche forcenée de l'autofinancement dénature le service. L'ONISEP n'est plus au service des CIO, les brochures informateurs (Fiches diplômes par exemple) ne sont pas rentables. Certaines commencent à arriver dans les CIO par internet, ce qui coûte très cher en tirages, pour chaque niveau d'intervention. En revanche les brochures type « Parcours », inutilisables en collège, ou les malettes pédagogiques genre « Quizz » (...) font florès. La disparition des COP en DRONISEP est programmée ; ils seront remplacés par des ingénieurs d'étude...

Mention est faite du site de la Dronisep d'Amiens qui fournit d'excellents documents à propos des diplômes.

Le principe d'une motion concernant l'ONISEP est acquis : elle circulera par mel.

II- JNE DE MONTPELLIER

Daniel Pandolfi rend compte de l'avancement des travaux ; il nous indique que tous les forums sont en place (voir programme sur le site) et les animateurs désignés :

Ouverture animée par Carole Delos,
Forum du mercredi animé par Etienne,
Forum du jeudi animé par Jacques Giust,
Forum du vendredi animé par Olivier Brunel.

Un forum sur les handicapés (en lien avec la nouvelle loi) est prévu dans le cadre des ateliers, qui pourrait être ouvert aux chefs d'établissements. Le comité d'organisation pourrait faire appel à Yvan Lachaud, député, qui s'est particulièrement intéressé à la question. Le Docteur Delmas intervient pour indiquer les grandes lignes du programme.

Un problème se pose du fait du non envoi de documentation-papier : de nombreux collègues éprouvent des difficultés pour s'inscrire. Le site ne fonctionne qu'avec *Internet explorer* (et pas avec *Netscape*) et ceux qui n'en disposent pas sont en difficulté pour éditer les documents. D'autre part aucune liste d'hébergements n'a été fournie (seulement un lien avec le site de l'office de tourisme).

On ne sait pas pour le moment combien de collègues sont inscrits.

D'autre part, le bulletin d'adhésion à l'ACOP.F, présent sur le site des JNE, mentionne la nécessité de prendre contact avec le délégué académique. En règle générale, les futurs

congressistes pouvaient envoyer en même temps – et au même endroit – les deux formulaires ; à charge ensuite pour les organisateurs de renvoyer les adhésions à René Hernandez.

L'organisation renverra un mail auprès des Cio pour joindre quelques documents indispensables.

III – SITE

L'interrogation se fait sur l'objectif du site, en particulier sur le plan de l'actualité. Sa vocation reste double : faire connaître l'association aux partenaires et faire lien avec les collègues.

Comment l'alimenter ? Doit-on mettre les textes en ligne qui parlent d'orientation sans analyse ou, au contraire, peut-on faire l'offre d'une analyse sur les dossiers du moment, proposer un écho de ce qui se passe dans les académies ?

Plusieurs suggestions sont faites : revue de presse, compte-rendu des audiences, circulaires rectorales concernant les services quand celles-ci présentent un caractère particulier, etc...

Décision : ***faire le ménage sur le site et y mettre textes et circulaires concernant les services ; et favoriser l'amorce de la réflexion par la publication de textes de départ sur la Lolf et ses conséquences sur les services, l'activité des CIO au travers des circulaires académiques et le travail des COP relativement aux handicapés.***

IV – JNE DE PERIGUEUX.

Danièle Pourtier reçoit au fur et à mesure les compte-rendus des réunions préparatoires à ces Journées qui, du fait de l'aide de la mairie et du travail collectif de l'équipe locale, avancent rapidement.

Jean-Louis Guerche demande l'autorisation au C.A pour ouvrir un site au nom de *jne-acopf.info* : Yves Borde pour le Comité d'organisation a acheté le domaine et se propose de profiter de sa qualité de membre coopératif pour louer un hébergement chez Ouvaton pour une somme allant de 15 à 60 euros en fonction des services demandés.

L'intérêt de cette solution réside dans la possibilité pour chaque équipe organisatrice de reprendre à son compte le site ainsi ouvert.

Le Conseil d'administration exprime son accord et son intérêt pour cette proposition.

De plus et à la demande du Comité d'organisation,

Le Conseil d'Administration désigne :

- ***Monsieur Jean-Louis Guerche, conseiller d'orientation-psychologue au CIO de Bergerac et commissaire général des JNE-2005 de Périgueux,***
- ***Monsieur Jean Sabatier, directeur du CIO de Bergerac et trésorier des JNE-2005 de Périgueux,***

comme mandataires sur une durée de trois ans à compter de ce jour pour l'utilisation du CCP n°2433726M020 aux chèques postaux de Paris, 18 rue des Favorites, 75900 PARIS Chèques, au nom de l'association des conseillers d'orientation-psychologues de France.

Véronique Pannetier donne quelques nouvelles de l'hébergement qui pourrait être la partie délicate si on ne s'y prend pas suffisamment à l'avance.

Seront réservées pour les collègues, en plus des chambres du CFA du bâtiment et celles de la Maison Diocésaine (70 places environ pour des chambres de deux personnes), des bungalows très confortables (2chambres par bungalows) à 10 minutes de Périgueux dans un lieu agréable et pour un prix intéressant.

D'autre part, une liste d'hébergements possibles sera distribuée à Montpellier pour inciter les collègues à réserver très tôt (pour les gîtes ruraux les réservations doivent se faire un an à l'avance).

L'argument de ces journées – dans une version déjà amendée à la suite de deux réunions académique et départementale - avait été envoyé à chaque membre en temps utile. Un travail de relecture commune est alors effectué à l'issue duquel quelques modifications sont opérées qui permettent d'aboutir rapidement à la **version définitive (jointe en annexe).**

V –L'ENQUETE

Diffusion vers la mi-septembre dans tous les services aux frais de l'INETOP avec un retour mi-octobre.

Un atelier à propos de l'enquête se tiendra à Montpellier.

Le CA revient sur quelques items et fait quelques propositions de changement que Bernard Lespès portera devant le groupe de pilotage.

VI –LA LETTRE AUX ADHERENTS

Hélène Facy pose la question de la validité du travail actuel : question de la fraîcheur du contenu et des modalités pratiques de réalisation. Ces deux problèmes, distincts, ne sont pas tranchés par le CA, les idées évoquées (envoi en courrier électronique par exemple) n'étant pas retenues.

Pour limiter la manutention, assez lourde pour Hélène, le CA propose de demander un devis à l'ONISEP pour la mise sous pli et le routage.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 - Hélène Facy a été sollicitée pour participer à une émission de RFI à propos du rôle des COP dans la question de la santé mentale des élèves.

Ceux qui ont des éléments de réflexion et d'argumentation à lui proposer, les envoient rapidement.

Hélène signale également qu'un certain nombre d'articles quasi diffamatoires à propos des COP sont parus récemment. Quelles réponses pouvons-nous apporter ?

Ghislaine Fonteneau commence à écrire quelque chose, de l'ordre d'un commentaire du rapport, et chacun répond.

2 - FFPP (Fédération des Psychologues et de Psychologie) : Hélène Facy aborde la question de la candidature d'Odile à la FFPP. Cette candidature a été « classée » par la CNCDP car elle aurait dû passer par la FFPP...à laquelle nous ne sommes pas adhérents. A suivre, puisqu'en septembre le bureau de la FFPP doit se prononcer sur les demandes de modification de statut déposées par plusieurs organisations (dont l'ACOP-F).

Fait à Périgueux le 29 juin 2004
par Jean-Louis Guerche et Véronique Pannetier.

Un dossier sur le site de la DESCO "[Le système d'information des établissements publics locaux d'administration](#) fait le point sur la modernisation en cours du système d'information de l'EPLE, c'est-à-dire, d'ici à 2006, le portage sous technologie Web des applications informatiques nationales de GEP.

Des collègues, alertés par la lecture d'un document de travail (lisible à partir de la rubrique "Etude scolarité" "[consulter la note d'analyse](#) ") ont souhaité alerter le CA sur les risques de fichage des élèves. Le site [copsy.ouvaton.org](#) "services d'orientation en alerte" en a d'ailleurs fait un titre dans son forum Discussions (10/05/2004) : "Fichiers Fichés Figés". Qu'en penser ?

Quelques faits :

- La modernisation de Scolarité (système d'information de gestion et suivi des élèves de second degré), application sous Dos qui a maintenant 15 ans, est indispensable.
- Cette nouvelle application devrait intégrer le suivi d'orientation mis en œuvre par les services d'orientation (SAIO, CIO) et la mission d'insertion (MGI) : ce qui rendrait caduque la lourde maintenance de fichiers d'élèves spécifiques complémentaires comme le logiciel national ACCIO ou d'autres logiciels académiques comme PHENIX, et améliorerait les relations CIO-EPLE du début d'année du fait du positionnement plus clair du CIO dans le processus.

On pourrait ne voir dans cette intégration que son aspect positif, dans la mesure où tous les garde-fous posés dans les procédures actuelles (le droit d'accès à certaines données réservées à des personnes désignées à qualité, pour un délai limité et avec un usage spécifié, garanti par l'autorisation de la CNIL -commission nationale informatique et libertés-) seront, bien entendu, respectés et transposés dans la nouvelle application.

Mais on peut aussi s'alarmer de l'émergence d'outils aussi gigantesques, capables de réaliser ce qu'on pourrait appeler une véritable "traçabilité" scolaire et même plus, en y incluant des éléments de mode vie (carte à puces de gestion des cantines, des bourses, des comportements, etc.) des élèves.

Lorsque émerge une évolution technologique dans le champs de nos habitudes, effroi et extase se disputent la place. Comme le disent en pareil cas Dominique WOLTON (sociologue de la communication) et quelques autres comme Ignacio RAMONET, ceci n'est ni bon, ni mauvais en soi ; tout dépend de la manière dont le corps social se saisira de cette nouvelle opportunité.

Le travail de rénovation du système d'information en est actuellement aux aspects techniques. Le CA devra être particulièrement vigilant sur les aspects juridiques qui viendront ensuite ; et suivre précisément le toilettage de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique, fichiers et libertés", qui a été déjà évoqué dans la presse.

ANNEXE : argument des JNE de Périgueux.

Peut-on compter sur l'Ecole ?

L'école est un lieu où l'on apprend...

A ce titre, et pour beaucoup, elle a pu constituer un point de repère et un point d'appui.

Avec l'héritage des Lumières, elle voulait former des hommes libres, capables de penser par eux-mêmes. Mais, confrontée à une difficulté croissante à soutenir sa fonction, l'Ecole, comme beaucoup d'autres institutions, connaît une transformation qu'il nous faut prendre en considération.

Elle devrait aujourd'hui produire un homme épanoui, efficace, sans trouble et sans reproche et, pour cela, le prémunir contre tous les dangers que la société moderne – au nom de la science - désigne : la dyslexie, l'illettrisme, l'incivilité, la difficulté d'insertion, l'obésité...

Il s'agit donc de traquer les dysfonctionnements à partir d'indicateurs judicieusement ciblés. Ainsi, depuis quelques années, la « culture de l'évaluation » et la logique qui la soutient se sont approchées à pas feutrés. Elles s'avancent avec plus d'assurance aujourd'hui et s'installent dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Elles constituent une nouvelle façon de quadriller le réel, de le prendre en charge et, entrées au coeur des pratiques, elles sont en passe de les bouleverser profondément. Et s'il s'agissait d'en prendre la mesure et d'en apprécier les conséquences ?

Que pouvons-nous penser de ce glissement ? Quel effet peut-il produire à l'Ecole et plus particulièrement dans la pratique des conseillers d'orientation-psychologues ?

Ou encore...comment chacun peut-il s'inscrire dans l'anonymat du nombre ?...

Telles sont les questions que nous pourrions mettre à l'épreuve de la réflexion et soumettre à tous ceux : écrivains, philosophes, juristes, sociologues, psychologues, psychanalystes...qui auront accepté la charge de s'y exercer.

20 juin 2004